

AVIS

Élections des représentants du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires (CAP) de catégorie A, B et C

placées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GERS

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale, notamment les élections pour le renouvellement des représentants du personnel qui siègent aux Commissions Administratives Paritaires de la fonction publique territoriale, au 10 décembre 2026.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GERS vous informe :

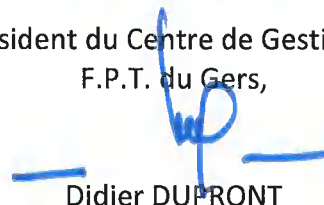
Qu'en application des dispositions de l'article R211-176 du CGFP, la liste électorale dressée pour élire les représentants du personnel appelés à siéger aux Commissions Administratives Paritaires peut être consultée au siège et sur le site <https://cdg32.fr/> du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GERS.

Qu'en application des dispositions de l'article R211-177 du CGFP, les demandes d'inscription ou les réclamations contre les inscriptions ou omissions devront être formulées par écrit auprès de l'autorité territoriale au plus tard le cinquantième jour précédant la date du scrutin soit au plus tard le mercredi 14 octobre 2026 à minuit.

La liste électorale suscitée a été arrêtée ce jour.

A Auch, le 24 septembre 2025

Le Président du Centre de Gestion de la
F.P.T. du Gers,



Didier DUPRONT